

(1)

(N° 196.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 MAI 1892.

**Rapport sur l'exécution, pendant l'année 1891, de la loi instituant
la condamnation conditionnelle et la libération conditionnelle.**

MESSIEURS,

Conformément à l'article 10 de la loi du 31 mai 1888, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres les tableaux statistiques résumant, pour l'année 1891, les résultats de l'application de la libération et de la condamnation conditionnelles.

Le Ministre de la Justice,
JULES LE JEUNE.

ANNEXES.

1. — LIBÉRATION CONDITIONNELLE

§ 1. — *Libérations accordées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1891* (').

177 propositions de libération conditionnelle ont été soumises au Ministre de la Justice l'année 1891 :

123 ont été accueillies ;

43 ont été rejetées ;

35 à cause de la nature ou de la gravité des faits qui avaient motivé la condamnation ;

2 parce que l'amendement des détenus a été jugé insuffisant ;

8 à cause des antécédents ou de la conduite habituelle des condamnés ;

Pour 9, les motifs invoqués à l'appui de la proposition de libération conditionnelle ont paru justifier une mesure de clémence plutôt que l'application de la loi du 31 mai 1888. Les 9 condamnés ont été graciés.

* * *

113 requêtes tendant à l'obtention de la libération conditionnelle ont été adressées au Ministre de la Justice au cours de la même année :

21 ont été laissées sans suite, la loi n'étant pas applicable ou les motifs invoqués par les pétitionnaires n'étant pas de nature à justifier une instruction d'office.

Des 92 requêtes sur lesquelles l'instruction d'office a été ouverte, 47 ont été accueillies.

43 ont été rejetées :

26 à cause de la nature ou de la gravité des faits ;

12 parce que l'amendement a paru insuffisant ;

6 à cause de la conduite habituelle ou des antécédents des condamnés ;

1 parce que le pétitionnaire avait encouru une nouvelle condamnation au cours de l'instruction.

(') Les affaires dont l'instruction n'était pas terminée au 1^{er} janvier 1892 ne sont pas comprises dans les relevés ci-dessous.

* *

En résumé, les 269 affaires instruites ont donné lieu à

170 libérations conditionnelles ;
 9 remises ou réductions de peines ;
 90 décisions de rejet.

* *

Les 170 individus qui ont été libérés conditionnellement se divisent comme il suit :

I. — SEXE.

Hommes.	148
Femmes	22

II. — ÉTAT CIVIL.

Mariés	69
Célibataires.	89
Veufs.	12

III. — AGE.

Moins de 20 ans	11
De 20 à 25 ans.	43
De 25 à 30 ans.	59
De 30 à 40 ans.	41
De 40 à 50 ans.	23
De 50 à 60 ans.	8
Plus de 60 ans.	5

IV. — ANTÉCÉDENTS.

120 étaient sans antécédents judiciaires.
 28 avaient subi une condamnation antérieure.
 22 avaient subi plusieurs condamnations antérieures.

V. — PROFESSIONS.

Ouvriers.	81
Cultivateurs.	30

Commerçants	22
Employés	16
Domestiques	9
Ménagères	8
Accoucheuse	1
Étudiant,	1
Sans professions	2

VI. — DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT AUQUEL LES LIBÉRÉS AVAIENT ÉTÉ CONDAMNÉS.

Moins de 1 an	59
1 à 2 ans	47
2 à 5 ans	43
5 à 10 ans	15
10 à 20 ans	4
Plus de 20 ans.	4

VII. — DURÉE DE LA PEINE RESTANT A SUBIR A LA DATE DE LA LIBÉRATION
CONDITIONNELLE.

Moins de 3 mois	53
3 à 6 mois	47
6 mois à 1 an	39
1 à 2 ans	20
2 à 3 ans	7
3 à 5 ans	»
5 à 10 ans	»
Plus de 10 ans.	4

VIII. — MOTIFS DE LA CONDAMNATION.

Vols ou escroqueries	53
Coups et blessures	39
Faux et usage de faux	12
Homicides et tentatives d'homicides.	9
Incendies.	9
Rébellions	8
Banqueroutes	7
Abus de confiance	6
Infanticides et avortements.	5
Faux témoignages.	4
Recels.	4
Entraves à la liberté du travail	3
Fausse monnaie	2

Délits de chasse	2
Homicide par imprudence	1
Viol	1
Subornation de témoins.	1
Attentat à la pudeur	1
Abandon d'enfants	1
Bris de clôture	1
Délit douanier	1

IX. — SUITES DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE.

50 libérations sont devenues définitives.

1 a été révoquée.

Pour . . . 78 le délai expire en 1892, savoir :

28 pendant le 1^{er} trimestre;
 17 pendant le 2^e trimestre;
 16 pendant le 3^e trimestre;
 17 pendant le 4^e trimestre.

Pour . . . 14 le délai expire en 1893 ;

Pour . . . 10 id. 1894 ;

Pour . . . 7 id. 1895 ;

Pour . . . 3 id. 1896 ;

Pour . . . 1 id. 1899 ;

Pour . . . 1 id. 1907 ;

Pour . . . 1 id. 1920 ;

Pour . . . 1 id. 1928 ;

1 enfin ne peut devenir définitive, la peine étant perpétuelle et le libéré n'ayant, à la date de l'arrêté ministériel, bénéficié d'aucune mesure de grâce.

* * *

Pour 164 libérations conditionnelles sur 170, l'avis du directeur de la prison était favorable.

Pour 132, la commission administrative de la prison se ralliait à l'avis favorable du directeur.

Pour 113, l'avis du parquet était favorable.

* * *

Une libération conditionnelle accordée en 1891 a été révoquée dans le courant de l'année.

Il s'agissait d'un ouvrier célibataire, âgé de 19 ans, condamné à 3 ans de prison pour vol et n'ayant plus que 7 mois à subir. Toutes les autorités avaient émis un avis favorable.

La libération conditionnelle a été révoquée après 5 mois pour cause d'inconduite.

* * *

Trois libérations conditionnelles antérieures au 1^{er} janvier 1891 ont été révoquées. Elles avaient été accordées sur l'avis favorable de toutes les autorités. Elles concernaient trois condamnés pour vol, non récidivistes. Toutes les trois ont été révoquées à la suite d'une récidive de vol.

§ 2. — Récapitulation.

Libérations conditionnelles accordées du 10 juin 1888 (date de la mise en vigueur de la loi du 31 mai 1888) au 31 décembre 1891.

A. — PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LES AUTORITÉS 599

Rejets	248
Condamnés libérés conditionnellement.	319
Condamnés graciés	32
	599

Rejets basés sur :

La nature des faits	164
L'amendement insuffisant	19
Les antécédents ou la conduite habituelle.	43
L'expiration de la peine.	4
La durée trop courte de la peine restant à subir.	10
L'inapplicabilité de la loi	6
	248

B. — REQUÊTES MISES D'OFFICE EN INSTRUCTION. 301

Rejets.	167
Condamnés libérés conditionnellement.	129
Condamnés graciés	5
	301

Rejets motivés sur :

La nature des faits	67
L'amendement insuffisant	48
Les antécédents ou la conduite habituelle	34
L'expiration de la peine.	3
La durée trop courte de l'emprisonnement restant à subir	3
L'inapplicabilité de la loi	11
Une nouvelle condamnation survenue durant l'in- struction.	1
	167

C. — REQUÊTES LAISSÉES SANS SUITE. 119

Résumé.

Requêtes laissées sans suite.	119
Rejets.	413
Libérations conditionnelles.	448
Grâces.	37
	1,019

Révocations. 12

Des 448 libérés conditionnellement, 13 avaient été condamnés pour faits relatifs aux grèves de 1886.

Classement des 435 autres :

I. — SEXE.

Hommes	367
Femmes	68

II. — ÉTAT CIVIL.

Mariés	201
Célibataires.	206
Veufs	26
Divorcés.	2

III. — AGE.

Moins de 20 ans	31
De 20 à 25 ans.	91
De 25 à 30 ans.	99
De 30 à 40 ans.	109
De 40 à 50 ans.	62
De 50 à 60 ans.	29
Plus de 60 ans	14

IV. — ANTÉCÉDENTS.

527 étaient sans antécédents judiciaires.

63 avaient subi une condamnation antérieure.

48 avaient subi plusieurs condamnations antérieures.

V. — PROFESSIONS.

Ouvriers	186
Commerçants	70
Cultivateurs	62
Employés	43
Domestiques	30
Ménagères	23
Professions libérales.	11
Artistes lyriques.	2
Marins	2
Accoucheuse	1
Sans profession	5

VI. — DURÉE DE LA PEINE D'APRÈS LA CONDAMNATION.

Moins de 1 ans	119
De 1 à 2 ans.	117
De 2 à 5 ans.	141
De 5 à 10 ans.	30
De 10 à 20 ans.	16
Plus de 20 ans	12

VII. — DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT AUQUEL LES LIBÉRÉS AVAIENT ÉTÉ CONDAMNÉS.

Moins de 3 mois	132
De 3 à 6 mois	127
De 6 mois à 1 an	88
De 1 à 2 ans	65
De 2 à 3 ans	41
De 3 à 5 ans	2
De 5 à 10 ans	2
Plus de 10 ans	8

VIII. — MOTIFS DE LA CONDAMNATION.

Vols ou escroqueries	135
Coups et blessures	82
Faux et usage de faux	39
Homicides et tentatives d'homicides	34

Infanticides et avortements	23
Incendies	21
Banqueroutes.	17
Rébellions	17
Abus de confiance	15
Recels	10
Fausse monnaie	7
Faux témoignages	7
Atteinte au libre exercice du travail . . .	4
Destruction de propriétés mobilières . . .	4
Délits de chasse	3
Attentats à la pudeur	2
Abandons d'enfants	2
Enlèvements de mineurs	2
Homicide par imprudence	1
Viol	1
Homicide en duel	1
Menace de mort	1
Dénonciation calomnieuse.	1
Subornation de témoins	1
Adultère	1
Tentative de déraillement.	1
Délits douaniers	2
Combats de coqs.	1

* * *

Suite des 448 libérations conditionnelles.

245 sont devenues définitives.

12 ont été révoquées.

Pour 111 le délai expire en 1892.

» 33	id.	1893.
» 15	id.	1894.
» 9	id.	1895.
» 9	id.	1896.
» 3	id.	1897.
» 1	id.	1899.
» 3	id.	1900.
» 1	id.	1901.
» 1	id.	1907.
» 1	id.	1920.
» 1	id.	1927.
» 1	id.	1928.

» 4 enfin ne peuvent devenir définitives.

Avis des autorités sur les 448 libérations accordées.

Avis favorables du directeur de la prison	438
Avis défavorables du directeur de la prison	40
Avis favorables de la commission administrative . .	388
Avis défavorables de la commission administrative.	60
Avis favorables du parquet.	337
Avis défavorables du parquet	411



II. CONDAMNATION CONDITIONNELLE. —

I Nombre de toutes les condamnations prononcées, des

ARRONDISSEMENTS.		TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.					
		Nombre		Nombre des condamnations conditionnelles.			Nombre des rechutes constatées.
		total des condamnations.	des condamnations à l'emprisonnement de six mois au maxim.	A l'emprisonnement.	A l'amende.	Total.	
Ressort de Bruxelles .	Bruxelles	6,050	5,593	885	383	1,268	138
	Louvain.	1,685	1,607	202	525	727	44
	Nivelles.	885	716	80	217	297	•
	Anvers	4,969	4,792	635	459	1,092	128
	Malines.	1,149	1,082	43	143	186	4
	Turnhout. . . .	1,808	1,527	74	123	197	12
	Mons.	2,304	2,186	202	316	518	9
	Charleroi	2,320	2,267	258	408	666	10
Ressort de Gand . . .	Tournai	800	506	59	32	91	2
	Gand	3,384	2,589	104	343	447	12
	Audenaerde . . .	1,711	1,058	138	276	414	•
	Termonde. . . .	2,143	2,067	242	384	626	54
	Bruges	2,433	2,276	79	148	227	•
	Courtrai	3,791	2,889	240	638	878	95
	Furnes	816	764	46	147	193	15
	Ypres	817	786	69	67	136	2
Ressort de Liège. . . .	Liège.	1,960	1,028	197	279	476	17
	Huy	377	373	56	203	259	2
	Verviers	1,267	1,154	63	202	265	3
	Tongres.	628	578	52	266	318	15
	Hasselt.	778	773	56	290	346	4
	Arlon	651	645	6	77	83	1
	Marche.	420	325	11	91	102	1
	Neufchâteau. . .	420	408	6	72	78	3
	Namur.	960	929	92	246	338	4
	Dinant	778	763	16	113	131	6
Ressort de	Bruxelles	21,690	20,276	2,454	2,606	5,040	347
	Gand	13,095	13,029	918	2,003	2,921	178
	Liège.	8,430	8,076	555	1,841	2,396	56
Le royaume. . .		45,224	41,381	3,907	6,450	10,357	581

A. TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE.

condamnations conditionnelles et des rechutes constatées.

TRIBUNAUX DE POLICE.					TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE RÉUNIS.				
Nombre total des condam- nations.	Nombre des condamnations conditionnelles			Nombre des rechutes constatées.	Nombre total des condam- nations.	Nombre des condamnations conditionnelles.			Nombre des rechutes constatées.
	A l'emprison- nement.	A l'amende.	Total.			A l'emprison- nement.	A l'amende.	Total.	
42,547	24	992	1,016	8	48,577	907	1,375	2,282	141
2,634	5	773	780	16	4,319	207	1,300	1,507	60
2,488	1	134	135	•	3,373	81	331	432	•
11,851	•	573	573	•	16,760	633	1,032	1,665	128
1,380	1	177	178	8	2,529	44	320	364	13
4,504	•	256	256	7	6,112	74	379	453	19
7,148	9	816	825	1	9,452	211	1,132	1,343	10
9,376	26	996	1,022	3	11,606	284	1,404	1,688	13
3,094	0	418	427	11	3,804	68	450	518	13
12,751	•	509	509	8	16,115	104	852	956	20
1,414	•	342	342	1	3,125	138	618	756	1
2,944	5	580	585	11	5,087	245	964	1,209	65
4,824	•	446	446	4	7,257	79	504	673	4
4,117	•	584	584	8	7,908	240	1,022	1,262	103
657	1	113	114	2	1,473	47	260	307	17
1,436	•	228	228	1	2,253	69	295	364	3
15,272	7	805	812	8	17,232	204	1,084	1,288	25
3,072	1	184	185	•	3,649	57	587	644	3
4,212	4	322	326	•	5,470	67	524	591	3
1,495	•	195	195	2	2,123	52	461	513	17
2,136	1	423	424	10	2,914	57	713	770	14
2,227	•	238	238	5	2,878	6	335	341	4
1,544	3	188	191	2	1,964	14	279	293	3
1,338	2	140	142	1	1,758	8	212	220	4
5,091	•	132	132	1	6,051	92	378	470	5
2,383	5	348	353	8	3,161	21	463	484	14
85,022	75	5,137	5,212	54	106,712	2,509	7,743	10,252	401
28,123	4	2,602	2,606	35	43,218	922	4,605	5,527	213
38,770	23	2,995	3,018	35	47,209	578	4,856	5,434	91
151,915	102	10,734	10,836	124	197,139	4,009	17,184	21,193	708

II. Nature des infractions qui ont motivé les condamnations conditionnelles
avec l'indication, par ressort, du nombre des condamnés.

NATURE DES INFRACTIONS qui ont motivé les condamnations conditionnelles.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Brux.	Gand.	Liège.		Brux.	Gand.	Liège.	
Crimes :								
Coups et blessures ayant causé la mort (401) . . .	»	»	1	1	»	»	»	»
Chemins de fer. — Obstacles à la circulation des convois (406)	»	1	»	1	»	»	»	»
Attentats à la pudeur (372 et 373)	5	5	5	15	»	»	»	»
Avortements (348 et 355)	»	»	4	4	»	»	»	»
Incendie (510)	»	»	1	1	»	»	»	»
Destruction de constructions (521)	»	»	1	1	»	»	»	»
Pillage (520)	»	3	»	3	»	»	»	»
Faux en écritures (196)	50	4	11	51	»	»	»	»
Vol qualifié (467)	115	85	46	246	»	»	»	»
Détournement par un dépositaire public (240) . .	1	2	»	3	»	»	»	»
Banqueroute frauduleuse	1	1	»	2	»	»	»	»
Délits :								
Abus de confiance et escroquerie	146	43	61	250	»	1	1	2
Adultère	62	»	29	91	»	»	»	»
Armes prohibées. — Port et débit	55	11	36	82	6	»	7	13
Attentat à la pudeur	21	9	»	30	»	»	»	»
Attentat aux mœurs	75	22	34	131	5	»	3	8
Avortement	2	»	»	2	»	»	»	»
Banqueroute simple	14	6	6	26	»	»	»	»
Calomnie et diffamation	53	53	19	125	127	95	104	326
Chemins de fer. — Accident causé involontairement.	»	2	2	4	»	»	»	»
Coalition. — Atteinte au libre exercice du travail .	40	34	9	83	»	»	5	5
Comestibles et boissons. — Falsification	22	7	»	29	»	2	4	6
Concussion	1	»	»	1	»	»	»	»
Corruption	2	»	1	3	1	»	11	12

NATURE DES INFRACTIONS qui ont motivé les condamnations conditionnelles.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	des ressorts de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	des ressorts de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Brux.	Gand.	Liège.		Brux.	Gand.	Liège.	
Coups et blessures volontaires	1,579	1,431	779	3,789	840	363	450	1,653
— involontaires	51	17	21	89	2	•	2	4
Culte (entrave au libre exercice d'un)	3	1	2	6	2	4	1	7
Dénonciation calomnieuse.	7	•	2	9	•	•	•	•
Destruction de tombeaux, machines, etc.	1	4	3	8	6	•	25	29
— de propriétés mobilières	4	2	3	9	23	14	3	40
— de récoltes sur pied	2	7	1	10	•	•	•	•
— d'arbres et de greffes.	3	6	1	10	•	2	3	5
— d'animaux propres à l'agriculture.	1	1	•	2	•	1	•	1
— d'animaux domestiques	1	•	•	1	•	•	•	•
— de clôtures	109	76	56	241	54	20	37	111
Détention illégale	4	•	•	4	•	•	•	•
Domicile (violation de)	8	21	•	29	2	2	3	7
Duel	3	•	•	3	•	•	•	•
Effets de commerce fictifs	1	•	•	1	•	•	•	•
Enlèvement de mineurs.	1	•	•	1	•	•	•	•
Epizootie (infractions aux dispositions sur l')	•	5	3	8	•	1	•	1
État civil. — Défaut de déclaration.	16	9	4	29	2	7	2	11
Exposition d'enfants	3	4	3	12	•	•	•	•
Fausse monnaie (art. 167, 169 et 170).	1	3	1	5	•	•	1	1
Faux noms (port de)	10	4	3	17	3	•	5	8
Faux certificats	7	4	2	13	•	•	•	•
Faux témoignage	4	1	4	9	•	•	•	•
Homicide involontaire	23	5	6	34	•	•	•	•
Imprimés sans nom d'auteur	5	1	3	9	•	1	•	1
Incendie involontaire ou par le propriétaire	7	•	6	13	•	•	1	1
Inhumations (infractions aux lois sur les)	1	2	•	3	•	•	1	1
Injures par faits, écrits, etc.	46	32	67	145	247	92	113	452
Intérêt illégal pris ou reçu par un fonctionnaire.	•	•	•	•	•	2	•	2
Lettres (violation du secret des)	1	1	•	2	•	•	•	•
Loteries non autorisées	15	1	•	16	5	1	4	10
Maisons de prêt sur gage non autorisées.	6	•	2	8	•	•	•	•
Menaces par écrit, par gestes, etc.	38	42	24	104	10	4	4	18
Mendicité et vagabondage	11	2	11	24	•	•	•	•

NATURE DES INFRACTIONS qui ont motivé les condamnations conditionnelles.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	des ressorts de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	des ressorts de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Brux.	Gand.	Liège.		Brux.	Gand.	Liège.	
Objets trouvés ou saisis. — Détournements	15	7	7	20	1	•	•	1
Outrage envers un magistrat ou des témoins . . .	13	11	8	32	14	3	21	38
Rébellion et outrage	083	228	131	1,042	48	31	45	124
Recel	105	25	15	141	8	1	6	15
Usurpation de fonctions	4	•	1	5	•	•	•	•
Vol et détournement	904	526	278	1,508	281	63	162	506
Contraventions :								
Sûreté et tranquillité	46	27	16	89	574	637	292	1,503
Propreté et salubrité	33	•	•	33	40	34	36	150
Contraventions rurales	6	•	7	13	437	179	479	1,095
— diverses	10	47	17	74	916	207	202	1,415
Infractions aux règlements provinciaux	13	•	20	33	153	30	72	255
Infractions aux règlements communaux	11	1	1	13	606	398	271	1,275
Infractions aux lois spéciales et règlements généraux sur :								
L'achat d'effets militaires	3	•	•	3	•	•	•	•
La milice	•	•	1	1	•	•	•	•
Les poudres	•	•	3	3	•	•	•	•
Les contributions directes	•	•	1	1	•	•	•	•
La douane	6	•	1	7	•	•	•	•
Les postes	•	•	•	•	32	16	16	64
La presse	•	•	•	•	•	•	1	1
La vérification des poids et mesures	•	•	1	1	38	39	60	137
Les établissements dangereux et insalubres	22	11	19	52	1	2	17	20
Les mines	20	•	8	28	•	•	•	•
La navigation	31	2	•	33	10	12	30	52
Les forêts	92	7	267	366	139	11	108	278
Les délits ruraux	8	•	14	22	76	6	17	99
La chasse	233	190	182	605	2	2	28	32
La pêche	43	42	75	160	•	•	•	•
Le chemin de fer	•	1	5	6	159	56	92	307
Les messageries et le roulage	1	1	•	2	20	75	30	125
Les constructions	1	•	•	1	15	4	7	26
La voirie	•	•	3	3	37	36	19	92

NATURE DES INFRACTIONS qui ont motivé les condamnations conditionnelles.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	des ressorts de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	des ressorts de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Brux.	Gand.	Liège.		Brux.	Gand.	Liège.	
L'art de guérir.	5	20	25	48	•	•	2	2
Le colportage	2	•	5	5	•	•	0	0
La mendicité et le vagabondage	•	•	•	•	25	25	21	71
L'ivresse	0	2	•	11	160	90	52	302
Le paiement des salaires	29	3	0	41	1	•	4	5
Les oiseaux insectivores	•	•	3	3	35	10	41	82
La protection des enfants dans les professions ambulantes	1	•	1	2	•	1	•	1
La propriété littéraire et artistique	•	•	3	3	•	•	•	•
TOTAUX.	5,040	2,921	2,396	10,357	5,212	2,606	3,018	10,836

RÉCAPITULATION.

NATURE DES INFRACTIONS.	TRIBUNAUX		Totaux.
	correctionnels.	de police.	
Crimes	328	•	328
Délits	8,367	3,410	11,786
Contraventions.	200	4,153	4,361
Infractions aux règlements provinciaux	33	255	288
Id. id. communaux	15	1,275	1,288
Infractions aux lois spéciales et règlements généraux	1,407	1,735	3,142
TOTAUX.	10,357	10,836	21,193

III. État ou profession de ceux qui ont encouru des condamnations conditionnelles.

Nombre des condamnations conditionnelles prononcées										
ÉTAT OU PROFESSION (4).										
par les tribunaux correctionnels				du chef de délits contraventionnalisés par les tribunaux de police						
du ressort de la Cour d'appel de				du ressort de la Cour d'appel de						
				des trois ressorts,				des trois ressorts.		
				Bruxelles.	Gand.	Liège.	Bruxelles.	Gand.	Liège.	
Exploitation du sol.	{	Cultivateurs, bergers, bûcherons.	455	544	545	1,544	207	108	103	478
			571	59	275	885	177	7	120	504
			147	120	89	365	45	48	25	118
			149	121	57	327	47	50	42	125
Industrie	{	Boulangers, bouchers, brasseurs, meuniers, etc.	250	224	60	540	130	52	35	237
			51	308	25	384	10	58	25	93
			198	40	25	205	41	7	18	60
			384	185	254	1,005	158	87	102	347
	{	Ouvriers chargés de mettre en œuvre les produits du sol, le fer, le bois, etc.	1,145	818	408	2,309	344	177	105	680
			375	175	141	691	108	30	55	107
			132	65	65	262	50	15	19	68
			158	110	47	324	81	50	32	149
Commerce	{	Négociants, boutiquiers, agents de change, colporteurs, commis.	77	55	40	150	52	8	50	98
			155	89	54	278	15	2	8	25
			55	5	57	115	1	"	10	11
			500	229	270	1,059	217	55	149	421
TOTAUX			5,040	2,921	2,500	10,367	1,087	710	1,022	3,419

(1) Les femmes mariées n'exerçant aucune profession sont renseignées d'après la profession du mari.

B. APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE ET DE POLICE. — Nombre des sentences confirmatives de jugements de condamnation conditionnelle et infirmatives de jugements accordant ou refusant le bénéfice de la condition.

RESSORTS.	COURS D'APPEL. Nombre des arrêts								TRIBUNAUX DE 1 ^{re} INSTANCE. Nombre des jugements								TOTAUX.												
	qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle				qui infirment des jugements de condamnation				qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle				qui infirment des jugements de condamnation				Cours d'appel.		Tribunaux de 1 ^{re} instance.										
					à l'emprisonnement								à l'amende									à l'emprisonnement				à l'amende			
	à l'emprisonnement.	à l'amende.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en relirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	
Bruxelles	75	22	21	40	10	4		2	54			2				2			32	97	51	44	50			34			
Gand.	25	51	20	21	10	12			14			1				1			57	54	30	55	14	1		38			
Liège.	8	52	1	12	6	59			7			2				2			64	40	7	51	7	3		66			
Le royaume. . .	106	85	48	75	26	55		2	55			5	2						133	191	74	128	57	4		158			

Récapitulation depuis la mise en vigueur de la loi.

A. Cours d'appel.

	Nombre d'arrêts retirant le bénéfice de la condition.	Nombre d'arrêts accordant le bénéfice de la condition
Bruxelles	55	94
Gand	77	51
Liège	24	84
Total.	156	229

B. Tribunaux correctionnels et de police.

I. -- TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles.	Nombre des rechutes constatées.
Ressort de Bruxelles	74,872	12,778	577
— de Gand	45,304	7,944	354
— de Liège	28,165	6,263	125
Total.	148,341	26,985	1,056

II. -- TRIBUNAUX DE POLICE.

	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles.	Nombre des rechutes constatées.
Ressort de Bruxelles	280,080	9,804	100
— de Gand	86,411	5,160	62
— de Liège	129,377	6,748	65
Total.	495,868	21,712	227

III. -- TOTAL.

	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles.	Nombre des rechutes constatées.
Ressort de Bruxelles	354,952	22,582	677
— de Gand	131,715	13,104	416
— de Liège	157,542	13,011	190
Total.	644,209	48,697	1,283